Sainte-Geneviève des-Bois

GRANDIR À ste gen'

GUIDE DE LA RENTRÉE POUR LES 0/17 ANS 2022-2023

#sgdb91

— @villesgdb91 —

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Cette édition 2022-2023 du guide « Grandir à Sainte Gen'» vous présente l'ensemble des informations et des activités qui vous seront utiles pour organiser au mieux la nouvelle année scolaire de votre-vos enfants : petite enfance, activités périscolaires, accueils de loisirs, service jeunesse, offre sportive et culturelle, soutien scolaire, adresses et contacts utiles.

L'ensemble des actions recensées dans ce guide témoigne de l'implication constante de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois aux côtés de tous les enfants, des jeunes et de leurs parents aussi bien sur le temps scolaire, périscolaire, que pendant les vacances.

Au cours de ces derniers mois, notre action éducative municipale s'est enrichie et a évolué avec la volonté de concilier qualité du service public, accessibilité et équité :

- Attribution du label ministériel « Cité éducative », aux côtés des villes de Saint-Michel-sur Orge et de Fleury-Mérogis qui va permettre de renforcer, dès cet été, les actions pour lutter contre les rixes et accompagner les projets éducatifs dans le réseau d'éducation prioritaire.
- Nouvelle organisation des accueils de loisirs ;
- Création d'une mission prévention et accompagnement des projets au sein du service jeunesse ;
- Mesures pour faciliter l'accès des jeunes aux spectacles ainsi qu'à la pratique culturelle et sportive ;
- Nouveau projet éducatif de territoire qui réunit tous les acteurs éducatifs autour de valeurs communes et de projets partagés : bienveillance, respect et écoute pour accompagner les enfants et les jeunes dans leur parcours de vie, comme individu et comme futur citoyen.

Dans cette dynamique, la Caisse des Ecoles devient une instance ouverte à tous (parents, associations, enseignants et jeunes) pour échanger ensemble sur tous les sujets éducatifs.

La ville, c'est aussi des agents qui s'investissent au quotidien pour des écoles plus accueillantes, sécurisées et entretenues avec professionnalisme ; équipées sur le plan numérique et avec une restauration qui privilégie toujours plus le « bien manger » grâce à une part croissante de produits labellisés et issus de l'agriculture biologique. Avec l'ensemble du conseil municipal et des services de la ville, je vous souhaite à toutes et tous une belle rentrée 2022-2023.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

La petite enfance

LES PREMIERS RIRES

POUR QUI ?
Bébés de 2 mois et demi à 3 ans.

C'EST QUOI ?
Le service Petite Enfance propose des modes d'accueils épanouissants et ludiques permettant aux parents de concilier vie familiale, vie professionnelle et sociale.

C'EST OÙ ?
Maison de l'Enfance
105 av. de la Liberté
☎ 01 69 25 71 00
petite-enfance@sgdb91.com

Le service Petite Enfance a pour mission de :

- Conseiller et guider les familles Génovéfaines dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, adapté aux besoins et à la situation des familles, et au regard des possibilités de l'offre territoriale.
- Recenser et analyser l'évolution des demandes et des besoins afin d'adapter l'offre sur la Ville.
- Mettre en œuvre une politique municipale en faveur du jeune enfant et sa famille en matière d'accueil.
- Veiller à offrir un accueil de qualité aux enfants confiés.
- Coordonner la gestion administrative et financière des différentes structures de la Petite Enfance.
- Impulser des projets d'éveil culturel en faveur des enfants.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

La participation financière se calcule, chaque année, sur la base d'un contrat d'accueil écrit et conclu avec la famille du 1er janvier au 31 décembre.

Un taux d'effort est calculé à partir de l'ensemble des ressources nettes annuelles fiscales de chaque famille, hors prestations familiales et aide au logement, et en fonction de la composition de la famille (nombre d'enfants à charge).

Le tarif horaire est réactualisé chaque année en fonction des ressources des familles et du barème de la CAF.

LES STRUCTURES

LE MULTI ACCUEIL DU PARC

Capacité : 40 places - Accueil collectif régulier et occasionnel
Adresse : 4 rue des Écoles
☎ 01 60 16 91 85
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h à 19h

LE SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL

Capacité : 60 places - Accueil régulier au domicile d'une assistante maternelle de 7h à 19h, du lundi au vendredi.
Adresse : 35 rue de Monthléry
☎ 01 60 16 35 94
Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h *(sauf le mercredi après-midi)*

LE MULTI ACCUEIL COPERNIC

Capacité : 60 places - Accueil collectif régulier et occasionnel
Adresse : Maison de l'Enfance
105 avenue de la Liberté
☎ 01 69 25 71 03
Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 19h

LE MULTI ACCUEIL / HALTE CRÈCHE

Capacité : 20 places – Accueil collectif régulier et occasionnel
Adresse : Maison de l'Enfance
105 avenue de la Liberté
☎ 01 69 25 71 01
Ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 17h30

LA HALTE-GARDERIE DU PARC

Capacité : 20 places - Accueil collectif occasionnel
Adresse : 4 rue des Écoles
☎ 01 60 16 88 26
Ouverture : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 16h30

LES RELAIS PETITE ENFANCE

RPE MAISON DE L'ENFANCE

Adresse : 105 avenue de la Liberté
☎ 01 69 25 71 02
rpe@sgdb91.com

RPE ESPACE DES TOUT-PETITS

Adresse : 38 rue Danielle Casanova
☎ 01 69 04 10 56
ramcasanova@sgdb91.com

MISSIONS DES RAM :

- Informe et accompagne les familles sur l'offre d'accueil du territoire, et les droits
- Informe et accompagne les professionnels (temps d'échanges, droits)
- Propose des temps de formation pour professionnaliser l'accueil individuel de l'enfant.
- Propose des temps de regroupement collectifs des enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) pour des activités d'éveil.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La préinscription est ouverte aux enfants Génovéfains

ACCUEIL RÉGULIER

La préinscription est à faire au cours du 5ème mois de grossesse. Elle a lieu à l'Espace des tout-petits : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et les mercredis de 9h à 12h.

35 rue de Montlhéry
☎ 01 60 16 35 94

ACCUEIL OCCASIONNEL

Maison de l'Enfance
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h
105 av. de la Liberté
☎ 01 69 25 71 00

Halte-garderie
☎ 01 60 16 91 80

La maternelle

LES PREMIERS APPRENTISSAGES

POUR QUI ?
Tous les enfants à partir de 3 ans.

C'EST QUOI ?
L'école maternelle est la première étape de l'instruction obligatoire. Durant trois ans, votre enfant va apprendre à évoluer en groupe. Il va développer son expression orale et commencer à découvrir les écrits et les nombres. Toutes les ressources sont mobilisées pour faciliter les apprentissages : le jeu, la réflexion, la résolution de problème et la mémorisation.

OÙ S'INSCRIRE ?
Service Enfance Scolaire
☎ 01 69 46 80 77 / 78 / 79
enfance-scolaire@sgdb91.com

© ImageUni

LA JOURNÉE TYPE

ACCUEIL DU MATIN

Votre enfant est accueilli **à partir de 7h30** au sein de son école par un animateur ou animatrice de la Ville qui le raccompagne dans sa classe **pour 8h30**. L'accueil du matin est uniquement disponible pour les parents qui ont une activité professionnelle.

ACCUEIL

Les élèves sont accueillis en classe par l'enseignant(e) et l'ATSEM. Les parents peuvent entrer dans la classe pour aider leur enfant à découvrir ce nouvel espace, selon les contraintes du protocole sanitaire.

Sauf les écoles Paul Vaillant Couturier, l'Etang et Léger : 8h10 à 8h20

ACTIVITÉS DU MATIN

- PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS AU COIN REGROUPEMENT
- ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGES
- ACTIVITÉS PHYSIQUES
- RÉCRÉATION DE 30 MINUTES
- ÉCOUTE D'UNE HISTOIRE ET CHANT

TEMPS DU MIDI

Un animateur, une animatrice ou ATSEM vient chercher en classe les enfants qui déjeunent "à la cantine". Les plus petits déjeunent **de 12h10 à 12h50** et ont ensuite le choix de leurs activités après le repas ou vont au dortoir pour une sieste. Les plus grands, eux, déjeunent **de 13h à 13h50** après un temps d'animation. Les menus sont affichés dans les écoles, consultables sur le site de la Ville www.sgdb91.com et depuis votre espace famille.

ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI

Temps de repos : sieste ou temps calme surveillés par l'enseignant(e) et l'ATSEM :

- ACTIVITÉS CALMES : ÉCOUTE, ATELIERS AUTONOMES...
- ATELIERS D'APPRENTISSAGES
- RÉCRÉATION DE 30 MINUTES
- BILAN COLLECTIF DE LA JOURNÉE PASSÉE
- ÉCOUTE D'UNE HISTOIRE ET CHANT

Sauf les écoles Paul Vaillant Couturier, l'Etang et Léger : 13h50 à 16h20

Certains enfants ont la possibilité de dormir chez eux et de revenir **à 15h** pour les ateliers.

ACCUEIL APRÈS LA CLASSE

À 16h30, un animateur ou une animatrice vient chercher en classe votre enfant avec ses camarades pour le goûter qui a lieu dans le réfectoire ou dans la salle périscolaire **(jusqu'à 17h)**. Les enfants ont ensuite tout le loisir de jouer dans la cour, de faire des jeux collectifs (rondes, chants, jeux de mime...), de dessiner, de peindre, de faire de la pâte à modeler, d'écouter des contes, etc.

Les parents viennent chercher les enfants **à 18h ou à 19h**.

Sauf les écoles Paul Vaillant Couturier, l'Etang et Léger : 16h20

L'accueil après la classe est uniquement disponible pour les parents qui ont une activité professionnelle.

INSTRUIRE, FORMER, ÉDUQUER

L'élémentaire

POUR QUI ?
Tous les enfants de 6 à 10 ans.

C'EST QUOI ?
La maîtrise de la langue française et des chiffres sont des objectifs prioritaires. C'est aussi le temps de la découverte des sciences et des arts, l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble.

ACCUEIL DU MATIN

Votre enfant est accueilli à partir **de 7h30 jusqu'à 8h20** au sein de son école par un animateur ou animatrice de la Ville. Des activités calmes sont proposées : lecture, jeux de société, activités manuelles.

À partir de 8h20, les enfants sont accompagnés dans la cour et placés sous la responsabilité des enseignants.

CLASSE

De 8h20 à 12h.

- ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGES
- ACTIVITÉS PHYSIQUES
- RÉCRÉATION DE 30 MIN

TEMPS DU MIDI

De 12h à 14h.

Un animateur, une animatrice vient chercher en classe les enfants qui déjeunent «à la cantine». Les enfants du 1er service déjeunent **de 12h10 à 12h50** et ont ensuite le choix de leurs activités après le repas.

Les enfants du 2ème service déjeunent **de 13h à 13h50** après un temps d'animation. L'équipe de restauration assure la sécurité alimentaire sur site et participe activement au bon fonctionnement de ce moment convivial.

Les menus sont affichés dans les écoles, consultables sur le site de la Ville www.sgdb91.com et depuis votre espace famille.

LA JOURNÉE TYPE

CLASSE

De 14h à 16h30.

- ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGES
- ACTIVITÉS PHYSIQUES
- RÉCRÉATION DE 30 MIN

ACCUEIL APRÈS LA CLASSE

À 16h30, votre enfant est pris en charge par les animateurs soit dans la classe soit directement dans la salle périscolaire et goûte **jusqu'à 17h** (goûter fourni par les parents).

De 17h à 18h, votre enfant fait ses devoirs à l'étude.

Une fois les devoirs faits, les enfants ont ensuite le choix de jouer dans la cour, de faire des jeux collectifs ou des activités manuelles.

Les parents viennent chercher les enfants **à 18h** à la sortie de l'étude, **ou entre 18h et 19h**.

TEMPS SCOLAIRE

(SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉDUCATION NATIONALE)

Sur ce temps, aux côtés des enseignants, interviennent des agents de la collectivité : ATSEM, agents de restauration et agents techniques. Des intervenants artistiques en musique et danse du conservatoire, et des éducateurs sportifs de la ville proposent des actions sur le temps scolaire.

Le directeur ou la directrice est un enseignant ou une enseignante qui souvent, en plus de sa classe veille à la bonne marche de l'école, est l'interlocuteur ou l'interlocutrice des familles, est responsable du projet d'école, du pilotage pédagogique, de la sécurité, organise la surveillance et représente l'école auprès de ses différents partenaires

L'enseignant ou l'enseignante est responsable de sa classe pendant les horaires scolaires. Il ou elle programme et construit son enseignement avec l'équipe pédagogique de l'école et dans le respect des programmes afin de faire progresser chaque enfant. Il ou elle est le premier interlocuteur des familles pour tout ce qui concerne le travail de l'enfant.

L'AESH (personnel de l'Éducation nationale) accompagne des élèves en situation de handicap.

L'ATSEM, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles est employé par la Ville :

- accueille les enfants et les parents avec l'enseignant.
- aide les enfants et les assiste dans les actes de la vie courante, tout en les encourageant dans l'acquisition de l'autonomie.
- surveille la sécurité et l'hygiène des enfants et assiste l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques.
- assure la surveillance et l'animation des enfants lors de la pause méridienne ainsi que l'entretien et la désinfection de la classe, du dortoir, du mobilier et du matériel pédagogique.

Le ou la référente de restauration organise le temps du repas et est garant(e) de la mise en œuvre des protocoles recommandés par la démarche HACCP (sécurité alimentaire et sanitaire). Il ou elle prépare les repas et organise l'entretien et la désinfection des locaux. Il ou elle est responsable de la prise en charge des PAI sur le temps de restauration avec le responsable périscolaire.

Le suppléant de restauration seconde le référent ou la référente de restauration dans ses missions liées à la préparation des repas et à l'entretien et désinfection des locaux. En cas d'absence du référent ou de la référente, il ou elle doit prendre le relais sur toutes les actions.

L'agent technique des écoles intervient au quotidien sur l'entretien et la désinfection des locaux communs, salles de classes et sanitaires. Il agit sur le temps de restauration en effectuant le dressage, le service des plats à table, la plonge et le rangement de la vaisselle. Il accompagne les enfants dans leur prise d'autonomie (aide à la découpe, débarrassage, service de l'eau…).

TEMPS PÉRISCOLAIRE

(SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA VILLE)

Le ou la responsable périscolaire organise et planifie la vie de l'accueil du matin, de la pause méridienne et l'accueil du soir en collaboration avec les équipes d'animateurs.

L'animateur ou l'animatrice : À travers des activités ludiques tout au long de la journée, il ou elle participe à l'apprentissage du «vivre ensemble», encourage et accompagne la prise de responsabilités tout en veillant à l'épanouissement de chaque enfant.

Les accueils de loisirs

LES JOURS SCOLAIRES

MATIN, MIDI ET SOIR

❖ L'accueil du matin : 7h30 à 8h30 sur chaque école (à la Boêle pour l'école maternelle Aubel).

❖ L'accueil du soir : 2 forfaits 16h30 à 18h ou 16h30 à 19h.

TARIFS DES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

	EN MATERNELLE					EN ÉLEMENTAIRE		
TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	MATIN 7H30>8H30	SOIR 16H30>18H (sans PAI)	SOIR 16H30>18H (avec PAI)	SOIR 16H30>19H (sans PAI)	SOIR 16H30>19H (avec PAI)	MATIN 7H30>8H30	SOIR 16H30>18H	SOIR 16H30>19H
Jusqu'à 273,15	0,78	1,01	0,98	1,68	1,64	0,78	1,71	2,53
273,16 à 291,35	1,00	1,31	1,28	2,18	2,13	1,00	1,88	2,73
291,36 à 328,79	1,22	1,58	1,54	2,64	2,57	1,22	2,04	2,94
328,80 à 382,46	1,44	1,87	1,83	3,12	3,04	1,44	2,19	3,15
382,47 à 455,38	1,69	2,15	2,10	3,59	3,50	1,69	2,34	3,36
455,39 à 546,13	1,91	2,45	2,39	4,09	3,99	1,91	2,49	3,59
546,14 à 655,62	2,13	2,65	2,59	4,42	4,31	2,13	2,64	3,79
655,63 à 782,92	2,35	2,95	2,87	4,91	4,79	2,35	2,80	4,00
782,93 à 928,78	2,59	3,16	3,08	5,26	5,13	2,59	2,97	4,23
928,79 à 1 092,63	2,82	3,46	3,38	5,77	5,63	2,82	3,12	4,43
1 092,64 à 1 274,69	3,04	3,73	3,63	6,21	6,05	3,04	3,27	4,65
1 274,70 à 1 475,09	3,26	4,01	3,91	6,68	6,51	3,26	3,42	4,86
1 475,10 à 1 693,51	3,48	4,29	4,18	7,15	6,97	3,48	3,58	5,08
1 693,52 à 1 731,78	3,74	4,58	4,46	7,63	7,44	3,74	3,73	5,29
Plus de 1 731,79	3,96	4,67	4,56	7,79	7,60	3,96	3,88	5,50

LA RESTAURATION SCOLAIRE

De 12h à 14h sur chaque école.
La restauration scolaire de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois est gérée en régie directe. La cuisine centrale produit 2 900 repas par jour à des destinations des écoles, des accueils de loisirs, des adultes encadrants et pour le portage à domicile. Le choix de la liaison froide a été retenu afin de s'assurer de la qualité des repas servis et du respect des règles d'hygiène en vigueur : vérifications internes, par un laboratoire externe et par les services de l'état (Direction Départementale de la Protection des Populations).

UN OBJECTIF PRINCIPAL

Fournir des repas équilibrés (validés par la diététicienne de la cuisine centrale) avec des produits de qualité tout en ayant un coût repas maîtrisé. Les achats sont cadrés par les règles des marchés publics.

QUELQUES CHIFFRES

415 000
repas par an

75 000
goûters par an

17
personnes aux métiers différents et complémentaires

La cuisine se doit de respecter les règlementations en vigueur comme la loi EGALIM avec l'achat de produits labélisés et BIO (actuellement 35 % de BIO et 16 % labélisés à Sainte-Geneviève-des-Bois) ainsi qu'un repas végétarien hebdomadaire. En parallèle nous sommes confrontés à une vague d'inflation des denrées alimentaires et des fluides au même titre que tous les foyers. Il est à ce jour plus que jamais important de corréler les achats et la production de la cuisine centrale au plus juste des besoins des cantines génovéfaines. Une réservation des repas efficiente sur l'Espace Famille est le premier maillon incontournable afin de permettre de contrôler les achats et de maitriser le gaspillage alimentaire.

TARIF

Il s'agit d'un taux d'effort calculé selon le quotient familial afin de tenir compte des ressources financières de chaque famille. Merci de contacter le service Enfance Scolaire par mail pour connaître le tarif.

❖ En maternelle :

Tarif mini : 1,22 € / Tarif max : 5,37 €

❖ En élémentaire :

Tarif mini : 1,47 € / Tarif max : 6,24 €

LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

Les modalités d'accueil évoluent pour la rentrée de septembre 2022.

NOUVEAU

- LES ENFANTS POURRONT ÊTRE ACCUEILLIS EN DEMIE JOURNÉE OU EN JOURNÉE COMPLÈTE EN MATERNELLE ET EN ÉLÉMENTAIRE

VOUS POURREZ DONC RÉSERVER :

- Le matin sans repas de 7h30 à 12h ET/OU l'après-midi de 14h à 19h (goûter compris)
- La journée complète de 7h30 à 19h repas et goûter compris

- LES ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES FERMERONT LEURS PORTES À 19H COMME LES ACCUEILS MATERNELS.

- LES ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES SERONT HARMONISÉS ET AURONT TOUS LES MÊMES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT, DE RÉSERVATION AINSI QUE LES MÊMES TARIFS.

- **UNE NOUVELLE TARIFICATION : DANS LE CADRE DE LA RÉORGANISATION DES ACCUEILS, LA GRILLE TARIFAIRE A ÉTÉ REVUE À LA BAISSE POUR TOUS LES QUOTIENTS FAMILIAUX.**

LIEUX D'ACCUEILS LE MERCREDI

EN MATERNELLE
(enfants scolarisés de la PS à la GS)

- La Boële
- Gagarine maternelle
- Joliot Curie
- Pergaud maternelle.

EN ÉLÉMENTAIRE
(enfants scolarisés du CP au CM2)

- Aubel élémentaire
- la Bergerie
- Le Château
- le Plateau
- Pergaud élémentaire.

LIEUX D'ACCUEILS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

EN MATERNELLE
(enfants scolarisés de la PS à la GS)

- La Boële
- Gagarine maternel
- Joliot Curie
- Pergaud maternelle (uniquement en juillet).

EN ÉLÉMENTAIRE
(enfants scolarisés du CP au CM2)

- la Bergerie
- Le Château
- Gagarine élémentaire
- le Plateau
- Pergaud élémentaire (uniquement en juillet).

RAMASSAGE SCOLAIRE

NOUVEAUX ARRETS ET HORAIRES DU RAMASSAGE LE MERCREDI POUR LES ELEMENTAIRES.
Pour les vacances, les arrêts et horaires figureront sur l'Espace Famille au moment de la réservation.

ALLER	MERCREDIS - ARRÊTS ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES uniquement	RETOUR
8h00	**DEVANT LA BOËLE**	18h15
8h07	**ÉCOLE ROMAIN ROLLAND** (angle rue M[al] Foch / P. Sémard)	18h07
8h15	**ÉCOLE MARCEL CACHIN**	18h00
8h20	**ÉCOLE JOLIOT CURIE**	17h55
8h30	**PLACE BUISSON**	17h45
8h35	**AVANT PLACE ROSA PARKS** (arrêt transdev devant 82 av. Eperon)	17h40
8h40	**ÉCOLE GAGARINE ÉLÉMENTAIRE**	17h35
8h50	**CHÂTEAU PARC PIERRE**	17h30

NOUVEAUX TARIFS
POUR LES MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

	VACANCES SCOLAIRES MATERNELLE				VACANCES SCOLAIRES ÉLEMENTAIRE			
TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE COMPLÈTE	JOURNÉE COMPLÈTE (avec PAI)	MATIN SANS REPAS	APRÈS-MIDI SANS REPAS	JOURNÉE COMPLÈTE	JOURNÉE COMPLÈTE (avec PAI)	MATIN SANS REPAS	APRÈS-MIDI SANS REPAS
Jusqu'à 273,15	1,92	1,69	0,72	0,80	1,68	1,43	0,64	0,72
273,16 à 291,35	2,88	2,53	1,08	1,20	2,52	2,14	0,96	1,08
291,36 à 328,79	3,84	3,38	1,44	1,60	3,36	2,86	1,25	1,44
328,80 à 382,46	5,28	4,65	1,98	2,20	4,62	3,93	1,76	1,98
382,47 à 455,38	6,72	5,91	2,52	2,80	5,88	5,00	2,24	2,52
455,39 à 546,13	8,16	7,18	3,06	3,40	7,14	6,07	2,72	3,06
546,14 à 655,62	9,60	8,45	3,60	4,00	8,40	7,14	3,20	3,60
655,63 à 782,92	11,04	9,72	4,14	4,60	9,66	8,21	3,68	4,14
782,93 à 928,78	12,48	10,98	4,68	5,20	10,92	9,28	4,16	4,68
928,79 à 1 092,63	13,44	11,83	5,04	5,60	12,18	10,35	4,64	5,22
1 092,64 à 1 274,69	14,88	13,09	5,58	6,20	13,44	12,42	5,12	5,76
1 274,70 à 1 475,09	15,84	13,94	5,94	6,60	14,70	12,50	5,60	6,30
1 475,10 à 1 693,51	16,80	14,78	6,30	7,00	14,99	12,74	5,92	6,43
1 693,52 à 1 731,78	17,63	15,51	6,61	7,34	15,54	13,21	6,20	6,66
Plus de 1 731,79	18,24	16,05	6,84	7,60	16,80	14,28	6,40	7,20

LES RÉSERVATIONS POUR TOUS CES ACCUEILS DEVRONT ETRE EFFECTUÉES SUR VOTRE ESPACE FAMILLE : ESPACE-CITOYENS.NET/SGDB91/ESPACE-CITOYENS.

POUR LES JOURS SCOLAIRES ET LES MERCREDIS DE 2022-2023, LES RÉSERVATIONS SERONT OUVERTES À COMPTER DU 15 AOÛT 2022.

POUR LES VACANCES SCOLAIRES, LES RÉSERVATIONS SERONT OUVERTES 1 MOIS AVANT CHAQUE PÉRIODE.

POUR QUI ?

- Toutes les familles pour les actions parentalité.
- La réussite et le CLAS sont réservés aux enfants scolarisés :
  - écoles Curie, Léger, Diderot, Gagarine, Macé, Pergaud, Cocheris Jaurès
  - les collèges Paul Éluard et Jean Macé

C'EST OÙ ?

Maison des Services Publics
C. Rolland
5/7 avenue du canal
☎ 01 69 46 67 75
reussite.educative@sgdb91.com

La caisse des écoles

La Caisse des Écoles est un établissement public communal qui a pour objectif de conduire des actions à caractère éducatif, culturel, sociale et sanitaire en faveur de tous les génovéfains. La Caisse des Écoles porte les actions du programme de la Réussite Éducative, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et les actions parentalité. La Caisse des Ecoles a vocation à piloter et évaluer la politique éducative globale sur la Ville.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Action d'accompagnement individualisé au profit des élèves en difficultés du premier et du second degré (2 à 16 ans) et leurs familles. Orientation par les professionnels (enseignants, PMI, MSD, animateurs, ATSEM, service petite enfance) et inscription par les familles (sur rdv).

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Favoriser l'épanouissement de votre enfant et la réussite dans sa scolarité. Il permet d'apprendre à apprendre, éveiller sa curiosité, savoir s'organiser et devenir plus autonome. En tant que parent, le CLAS vous propose des temps d'échange, faciliter le dialogue avec l'école et faciliter le suivi de la scolarité de votre enfant. Contact : Maryse au 06 20 16 07 30.

LES ACTIONS PARENTALITÉS

Des ateliers thématiques proposés : être parent, éducation, astuces du quotidien, bien-être… La programmation mensuelle est disponible sur sgdb91.com, dans les écoles, les collèges et les accueils des services municipaux. Les inscriptions aux ateliers s'effectuent par téléphone ou par mail. Contact : 01 60 15 54 55.

LES DISPOSITIFS D'AIDE À LA PARENTALITÉ

LE CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIAL PRÉCOCE - CAMSP

52 avenue H. Berlioz
Saint-Michel-sur-Orge
☎ 01 69 46 52 91

Dès la naissance et jusqu'à 6 ans, l'action des professionnels des CAMSP vise à comprendre les difficultés de l'enfant et à coopérer avec les parents pour renforcer ses compétences.

LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE - CMP

181 route de Corbeil
Sainte-Geneviève-des-Bois
☎ 01 60 16 59 86

Lieu de soin public sectorisé proposant des consultations médico- psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique.

LE CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - PMI

14 avenue d'Holbach
Sainte-Geneviève-des-Bois
☎ 01 60 15 12 20

Service départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS - MDS

4 avenue F. Joliot Curie
Sainte-Geneviève-des-Bois
☎ 01 69 46 57 60

Les équipes des Maisons des Solidarités regroupent de nombreux métiers et savoir-faire : personnels d'accueil et administratifs, assistants sociaux et éducateurs, infirmiers, médecins, puéricultrices, psychologues, sages- femmes…).

LE CENTRE MÉDICO PSYCHOPÉDAGOGIQUE MUNICIPALE H. VALLON - CMPP

38, route de Longpont
Sainte-Geneviève-des-Bois
☎ 01 60 16 02 51

Le CMPP, lieu d'écoute, de prévention et de soins, s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à 20 ans qui éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, du langage ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école.

Le service des Sports

BOUGER, S'INITIER RENCONTRER

Le service des Sports propose tout au long de l'année et à l'ensemble des Génovéfains différents programmes pour découvrir et pratiquer en toute convivialité et sécurité dans les 14 équipements sportifs de la Ville.

LES VACANCES SPORTIVES

PUBLIC VISÉ : 4-17 ANS

Les vacances sportives ce sont des stages ou des initiations de découvertes pour susciter des curiosités, se tester et encourager la pratique d'une activité physique et sportive dès le plus jeune âge.

LES FAMILY'SPORT

Animés lors des vacances scolaires, les Family'sport proposent des activités physiques et sportives intergénérationnelles favorisant la pratique partagée adultes-enfants.

FORM'ELLES

Venez bouger entre filles ! Form'Elles est un programme sportif de découverte multisports dédiée aux filles de 8 à 15 ans. Tous les mercredis de 14h à 15h30 avec un temps fort participatif sur l'année.

SPORT SCOLAIRE

Toute l'année, par cycle, les éducateurs sportifs de la Ville interviennent dans les écoles élémentaires pour animer les temps d'EPS avec les élèves et leur enseignant.

Pratiquez également en toute autonomie, sur les installations sportives en libre accès : Piste d'athlétisme, City stade N. Copernic, City stade du Parc Pierre, City stade de St Hubert et Parc de Street Work Out.

POUR QUI ?
Tous les sportifs et sportives de 4 ans à 17 ans.

C'EST QUOI ?
Des animations sportives pour s'initier aux différentes pratiques pour tous, individuelles et collectives.

C'EST OÙ ?
Service des Sports
Gymnase Copernic
☎ 01 69 46 80 23
animation-sportive@sgdb91.com

Le service Jeunesse

DEVENIR ACTEUR DE SA VIE

POUR QUI ?
Tous les adolescents de 11 à 17 ans

C'EST QUOI ?
Un service qui accompagne les collégiens et les lycéens dans leur parcours scolaire, la réalisation de leurs projets et leur volonté de s'engager. Le service Jeunesse, c'est à la fois de l'aide aux devoirs et à la réussite scolaire, un parcours citoyen et culturel, une offre de loisirs et un espace d'informations sur ses droits.

C'EST OÙ ?
Service Jeunesse
61, avenue du Régiment Normandie Niémen
☎ 01 69 25 88 10
service-jeunesse@sgdb91.com
PÉRIODE SCOLAIRE : Du lundi au vendredi 16h30-19h
VACANCES SCOLAIRES : Du lundi au vendredi 9h30-12h et 13h30-19h Samedi selon la programmation des actions.

Pôle prévention
Initiatives jeunes
Maison des Services Publics
C. Rolland
☎ 01 69 46 67 74

❖ Construire leurs vacances en découvrant de nouvelles activités et nouveaux lieux.

❖ Mener une action, un projet collectif.

❖ Proposer, participer, organiser une action ou un séjour solidaire.

❖ Questionner, échanger et/ou consolider leur parcours scolaire ou professionnel.

❖ Découvrir ou consolider leurs connaissances informatiques, numériques. Informer sur la bonne utilisation des réseaux sociaux et sensibiliser aux dangers d'internet.

❖ Valoriser, partager leurs compétences et savoir-faires.

❖ Accéder à des dispositifs d'aides financières, de bourses aux projets.

L'ACCUEIL JEUNES

Ouvert du lundi au vendredi pendant l'année scolaire et du lundi au samedi pendant les vacances, venez proposer, participer et développer des activités de loisirs et bénéficier des installations/équipements de l'espace multimédia et du studio Melting Sons.

LA STE JEUNE ACADÉMIE

La Ste Jeune Académie propose aux collégiens et lycéens un cadre, des ressources et des outils favorisant la réussite scolaire. S'appuyant sur les compétences de 12 intervenants diplômés et aux parcours divers la Ste Jeune Académie est également un lieu d'échange pour construire, partager et affiner son projet scolaire et/ou professionnel.

COLLÉGIENS :

4 lieux d'accueils / 2 soirs par semaine

LYCÉENS :

2 lieux d'accueils / 2 soirs par semaine

NOUVEAU

PÔLE PRÉVENTION INITIATIVES COLLECTIVES

Seul ou à plusieurs, vous souhaitez vous engager dans un projet collectif solidaire, citoyen ou humanitaire, RDV à la MSP.

fadaman-mara@sgdb91.com

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le service jeunesse facilite également vos démarches pour accéder à des dispositifs de financements comme l'accès au Pass jeunes Citoyen, Service civique...

INSCRIPTION ET COTISATION AU SERVICE JEUNESSE
Adhésion annuelle de 15€. Une participation financière complémentaire pourra être demandée pour certaines activités et calculée en fonction du quotient familial.

Le centre artistique R. Noureev

DÉCOUVRIR, SE FORMER, PRATIQUER

Lieu de découverte, de formation, de création et d'expression, le conservatoire à rayonnement communal de Sainte-Geneviève-des-Bois, conservatoire classé et agréé par l'Etat, propose un apprentissage ou une pratique de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques pour tous, enfants et adultes, sans exigence de niveau ou de pratique préalable.

POUR QUI ?
Tout public à partir de 4 ans.

C'EST QUOI ?
Le conservatoire est un lieu de pratique et de formation artistique de la musique, des arts plastiques, du théâtre et de la danse.

C'EST OÙ ?
3, rue R. Rolland
☎ 01 60 16 03 11
centre-noureev@sgdb91.com

Autres sites :
❖ Salle du Tremplin rue Aristide Briand
❖ Salle Jean Lurçat rue de la Boële
❖ Studio Melting Sons rue Anne Frank

POUR DÉCOUVRIR

Tarifs à partir de 45,90€ l'année (variables en fonction de l'activité et du quotient familial)

DES COURS D'ÉVEILS...

❖ **Eveil Artistique (multi-arts)**
Enfants de 4 et 5 ans ou moyenne et grande section de maternelle.

❖ **Eveil arts plastiques**
Enfants de 5 ans à 6 ans.

DES COURS DE DÉCOUVERTE...

❖ **Découverte artistique (multi-arts)**
Enfants de 6 ans ou CP.

❖ **Découverte des instruments**
Enfants de 6 ans ou C.P.

❖ **Découverte de la danse**
Enfants de 6 ans ou C.P.

❖ **Découverte théâtre**
Enfants de 8 à 10 ans (CE2>CM2).

❖ **Découverte arts plastiques**
Enfants de 7 à 10 ans.

ET DES PREMIERS APPRENTISSAGES

❖ **Initiation danse**
Enfants de 7 ou C.E.1

❖ **Genorchestra**
Enfants de 7 ou C.E.1
(apprentissage instrumental en groupe)

POUR SE FORMER

Tarifs à partir de 76,50 € l'année (variables en fonction de l'activité et du quotient familial)

MULTI-ARTS

❖ **Chœur en scène (comédie musicale)**
Enfants de 7 à 10 ans.

LA MUSIQUE

Le conservatoire propose un parcours d'apprentissage musical diplômant complet, composé de 3 cycles de 3 à 5 ans chacun. Tous les styles sont proposés au choix de l'élève: classique, jazz, rock... L'enseignement comprend 3 disciplines complémentaires et indispensables à l'acquisition des compétences validées en fin de chaque cycle :

❖ **Apprentissage instrumental**
Au choix de l'élève et selon les places disponibles **(de 20 minutes à 1h hebdomadaire selon les cycles)**.

❖ **Formation et culture musicale**
(de 1h à 2h hebdomadaire selon les cycles).

❖ **Pratique musicale collective**
Orchestre, ensemble instrumental ou vocal ou selon l'instrument et la progression de l'élève.

En première année de cycle 1, l'apprentissage musical est collectif en « classes orchestres ».

LES INSTRUMENTS

CORDES

Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Accordéon, Batterie, Guitare, Guitare électrique, Guitare basse, Harpe, Percussions, Piano

VENTS

Clarinette, Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone, Trombone, Trompette

CHANT

A partir de 11 ans (ou 16 ans en chant lyrique).

LA DANSE

DANSE CLASSIQUE - JAZZ - HIP-HOP - CONTEMPORAIN

A partir de 8 ans.

PARCOURS DE FORMATION
(diplômant, 3 cycles de 3 à 5 ans chacun)

❖ **2 cours hebdomadaires dans une esthétique dominante**

❖ **1 cours optionnel dans une esthétique complémentaire**

❖ **Un parcours de formation «excellence» accessible en deuxième cycle**

Des représentations sur scène rythment l'année scolaire et des stages et masters class avec la venue de chorégraphes sont organisés afin d'enrichir la culture chorégraphique des élèves.

PARCOURS DE PRATIQUE

Pour les 8/11 ans, 12/15 ans, 16 ans et plus

Ateliers de pratique chorégraphique dans chaque esthétique en accès illimité.

LE THÉÂTRE

Plusieurs cours collectifs selon l'âge et le niveau sont proposés. Ils se déroulent toutes les semaines à l'annexe du Tremplin (rue A. Briand) ou à l'auditorium du conservatoire.

❖ **Initiation théâtrale**
1➔ 11/12 ans (6ème/ 5ème).
2➔ 13/14 ans (4ème/3ème).

❖ **Etudes théâtrales (cycles 1 et 2)**
2 cours par semaine.
1➔ 14/15 ans (3ème/2nde).
2➔ 16/17 ans (1ère/Terminale).

LES ARTS PLASTIQUES

Tous les cours d'arts plastiques ont lieu à la salle Jean Lurçat (8 rue de la Boële). Pour intégrer les cours, il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau particulier, mais une curiosité créative.

❖ **Cours intermédiaire**
De 11 à 14 ans.

❖ **Atelier confirmé**
De 15 à 17 ans.

POUR PRATIQUER

Tarifs de 15€ ou 76,50€ l'année selon l'activité.

MUSIQUE

(condition de niveau ou de pratique préalable variable selon les activités)

❖ **Chorales**

❖ **Groupes de musiques actuelles**
Rock, Jazz et Variété

LES ATELIERS DU STUDIO

❖ **Musique assistée par ordinateur**

❖ **Coaching de groupes** NOUVEAU

❖ **Enregistrement live en studio**
(pratique et apprentissage)

ORCHESTRES

Vents, Cordes et Symphoniques

DANSE

Pour les 8/11 ans, 12/15 ans et 16 ans et plus

Ateliers de pratique chorégraphique dans chaque esthétique en accès illimité (condition de niveau ou de pratique préalable variable selon la tranche d'âge).

Le Conseil Municipal des Enfants

AUX URNES JEUNES CITOYENS

POUR QUI ?
Les élèves de CM1 et CM2 de toutes les écoles de la Ville.

C'EST QUOI ?
Le CME permet aux enfants de devenir des citoyens responsables conscients de leurs droits et devoirs, de participer à la vie de leur commune.

C'EST OÙ ?
Dans toutes les écoles élémentaires de la Ville.

☎ 01 69 46 80 88
Enfance-scolaire@sgdb91.com

"Le CME" est une assemblée qui réunit 44 élèves de CM1 et CM2, 22 garçons et 22 filles, élus par leurs camarades. Cette instance permet aux enfants, par la voix de ses élus, d'exprimer idées et projets qui leur tiennent à coeur. La mise en place du Conseil Municipal des Enfants en 2018 marque un nouvel engagement de la Ville pour les enfants. Le CME est un lieu privilégié de discussion, de réflexion et de proposition qui a pour ambition la reconnaisssance de la place des enfants dans la Cité et d'encourager la jeunesse génovéfaine à s'impliquer dans la vie citoyenne.

Conseil Municipal des Enfants
Sainte-Geneviève-des-Bois

Calendrier scolaire

2022-2023

RENTRÉE SCOLAIRE 2022

1er sept.

Vacances de la TOUSSAINT

Du 22 oct. au 7 nov.

Vacances de NOËL

Du 17 déc. au 2 jan.

Vacances d'HIVER

Du 18 fév. au 6 mars

Vacances de PRINTEMPS

Du 22 avr. au 9 mai

Vacances d'ÉTÉ

8 juil.